

MODALITES SELECTIONS

Cyclo-cross 2021-2022



1. Le Conseiller Technique et Sportif est le sélectionneur, il arrêtera la sélection en concertation avec les membres de l'Equipe Technique Régionale en charge du cyclo-cross.
2. Les athlètes ayant satisfait aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté.
3. Le sélectionneur effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe Bourgogne Franche-Comté. Il sera tenu compte des capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, des qualités spécifiques du sportif, de l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable.
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection
5. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par le CTS et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte national.
6. Le CTS pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimums la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).
7. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
8. Si le nombre d'athlètes sélectionnables ou si le nombre d'athlètes sélectionnés est supérieur au quota attribué au comité régional, le sélectionneur établira un ordre d'accès à la sélection.

Les actions pour la saison 2021-2022

Préambule :

La politique sportive de l'ETR vise à apporter une meilleure qualité d'encadrement et d'accueil pour amener les coureurs dans les meilleures conditions aux championnats de France.

Du fait de la rigueur budgétaire et de l'éloignement géographique des manches de coupe de France, il a été décidé de maintenir le déplacement sur l'ensemble des manches de la coupe de France et le championnat de France mais une participation financière de 75€ par athlètes et par week-end de déplacement. .

Les critères de sélection figurent ci dessous.

Pour le championnat de France, l'ETR prendra en charge financièrement :

- les 50 premiers du classement général de la coupe de France cadets, juniors et espoirs
- les 25 premières pour les cadettes
- les 20 premières pour les juniors dames.

Les coureurs qualifiés par le quota régional pour le championnat de France pourront :

- participer au championnat de à leurs frais

1^{ère} et 2^{ème} manche de la coupe de France à Pierric le 2 et 3 octobre

Pour la catégorie cadet, le quota de participation pour le comité régional est de 21 coureurs. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche de la coupe Bourgogne Franche-Comté qui aura lieu le dimanche 26 septembre à Desnes. L'ordre de mise en grille se fera sur cette épreuve ainsi que sur la manche de Coupe de France cadets des départements qui aura lieu le samedi 25 septembre à Chaource (Aube). En cas de casse matériels ou ennuis mécaniques, il sera pris en compte ces incidents. Il est donc nécessaire d'être présent sur ces cyclo-cross afin que les compétiteurs soient placés sur la grille de départ à leur juste valeur.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon un classement établi par le comité régional. Ce classement sera établi à l'issue de l'ensemble des cyclo-cross disputés en Bourgogne Franche-Comté du début de saison et prioritairement sur la coupe de Bourgogne Franche-Comté cyclo-cross dont la première manche aura lieu à Desnes le 26 septembre.

Le comité prendra en charge le déplacement de 10 coureurs sélectionnés de la catégorie cadets/juniors/espoirs homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le CTS. La sélection se fera selon les critères suivants :

- En fonction du résultat et comportement sur les cyclo-cross du début de saison. La présence sur la coupe de Bourgogne Franche-comté qui aura lieu à Desnes le dimanche 26 septembre est obligatoire pour les cadets. L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France (rentre dans les 30 premiers hommes ou 10 premières femmes).

Pour les coureurs 1ère année il sera pris en compte la marge de progression pour les années à venir

3^{ème} et 4^{ème} manche de la coupe de France à Quelneuc le 23 et 24 octobre

Pour la catégorie cadet, le quota de participation pour le comité régional est de 21 coureurs. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la manche de la coupe BFC cyclo-cross qui aura lieu le samedi 16 octobre à Chalon sur Saône. L'ordre de mise en grille se fera également uniquement sur cette épreuve. En cas de casse matériels ou ennuis mécaniques, il sera pris en compte ces incidents. Il est donc nécessaire d'être présent sur ce cyclo-cross afin que les compétiteurs soient placés sur la grille de départ à leur juste valeur.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon un classement établi par le comité

régional. Ce classement sera établi à l'issue de la coupe de Bourgogne Franche-Comté cyclo-cross dont la deuxième manche aura lieu à Chalon sur Saône le 16 octobre.

Le comité prendra en charge le déplacement de 10 coureurs sélectionnés de la catégorie cadets/juniors/espoirs homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le CTS. La sélection se fera selon les critères suivants :

- En fonction du résultat et comportement sur la première manche de la coupe de France ainsi que les deux manches de la coupe BFC cyclo-cross. L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France (rentre dans les 30 premiers hommes ou 10 premières femmes).

Pour les coureurs 1ère année il sera pris en compte la marge de progression pour les années à venir

5^{ème} et 6^{ème} manche de la coupe de France à Bagnoles de l'Orne le 13 et 14 novembre

Pour la catégorie cadet, le quota de participation pour le comité régional est de 21 coureurs. L'attribution de ce quota se fera à l'issue de la 3^{ème} manche de la coupe BFC cyclo-cross qui aura lieu le samedi 6 novembre à Giromagny. L'ordre de mise en grille se fera également uniquement sur cette épreuve. En cas de casse matériels ou ennuis mécaniques, il sera pris en compte ces incidents. Il est donc nécessaire d'être présent sur ce cyclo-cross afin que les compétiteurs soient placés sur la grille de départ à leur juste valeur.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon un classement établi par le comité régional. Ce classement sera établi à l'issue de la coupe de Bourgogne Franche-Comté cyclo-cross dont la troisième manche aura lieu à Giromagny le 6 novembre.

Le comité prendra en charge le déplacement de 10 coureurs sélectionnés de la catégorie cadets/juniors/espoirs homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le CTS. La sélection se fera selon les critères suivants :

- En fonction du résultat et comportement sur les 4 premières manches de la coupe de France ainsi que les trois manches de la coupe BFC cyclo-cross. L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France (rentre dans les 30 premiers hommes ou 10 premières femmes).

Pour les coureurs 1ère année il sera pris en compte la marge de progression pour les années à venir

7^{ème} et 8^{ème} manche de la coupe de France à Troyes le 11 et 12 décembre

Pour la catégorie cadet, le quota de participation pour le comité régional est de 21 coureurs. L'attribution de ce quota se fera à l'issue du championnat régional BFC qui aura lieu le 5 décembre à Quintigny . L'ordre de mise en grille se fera également uniquement sur cette épreuve. En cas de casse matériels ou ennuis mécaniques, il sera pris en compte ces incidents.

Il est donc nécessaire d'être présent sur ce cyclo-cross afin que les compétiteurs soient placés sur la grille de départ à leur juste valeur.

Autres catégories : Concernant la mise en grille des autres catégories, l'ordre de départ des coureurs de Bourgogne Franche-Comté se fera selon un classement établi par le comité régional. Ce classement sera établi à l'issue du championnat de Bourgogne Franche-Comté qui aura lieu le 5 décembre à Quintigny .

Le comité prendra en charge le déplacement de 10 coureurs sélectionnés de la catégorie cadets/juniors/espoirs homme et femmes. Il s'effectue sur principe d'une sélection régionale proposée par la commission régionale cyclo-cross et le CTS. La sélection se fera selon les critères suivants :

- En fonction du résultat et comportement sur les 6 premières manches de la coupe de France. L'athlète doit être capable de se qualifier pour participer au championnat de France (rentrer dans les 30 premiers hommes ou 10 premières femmes.

Championnat de France à Liévin les 8 et 9 janvier

Seront sélectionnés à ce championnat :

- les 50 premiers du classement général final de la coupe de France cadets, juniors, espoirs et élites
- les 25 premières pour les cadettes
- les 20 premières pour les juniors femmes.

Pour le championnat de France, l'ETR prendra en charge l'hébergement et le déplacement des coureurs qualifiés d'office.

Les coureurs qualifiés par le quota régional pour le championnat de France pourront :

- participer au championnat de France à leurs frais.

La commission technique cyclo-cross se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas régionaux attribués au comité de Bourgogne Franche-Comté.

L'utilisation du quota régional se fera sur la base suivante:

Résultats et comportement lors des 8 manches de la Coupe de France.

Résultats et comportements lors du championnat Régional.

Résultats et comportement sur la coupe BFC cyclo-cross

Ranking UCI

Le champion régional n'est pas automatiquement sélectionné.